

L'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble

- **VU** Le code de l'Éducation,
- le décret 2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble modifié par le décret 2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts,
- **VU** le règlement-cadre des études et des examens du cycle ingénieur de l'Institut polytechnique de Grenoble approuvé par le CEVU du 25 mai 2023 et par le CA du 15 juin 2023,
- **VU** la lettre de Loic VAN BIGNOOT, non datée, approuvée par le directeur des Études l'École nationale supérieure de génie industriel,
- **VU** le certificat médical du docteur François-Xavier GENSBURGER en date du 11 juin 2024,

- DÉCIDE -

ARTICLE 1 Loic VAN BIGNOOT - numéro d'étudiant : 42202479

Élève de l'École nationale supérieure de génie industriel

≥ 2ème année

est placé.e en congé d'études au titre du semestre 2 (deux) de l'année universitaire 2023-2024.

ARTICLE 2 Monsieur le directeur de l'École nationale supérieure de génie industriel est chargé de l'application de la présente décision.

Copie : Direction Grenoble INP - Génie industriel, UGA